

---

**Séance du 12 septembre 2024****Nombre de membres****en exercice:** 10

L'an deux mille vingt-quatre et le douze septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 05 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Christophe ROCHELLE, Maire.

**Présents:** 09**Votants:** 09

**Sont présents:** Muriel CAVIGNAC CHASSAGNARD, Nadine CHARVAILLER, Eric DAMERON, Pierrette FONTANIVE, Philippe LAURENT, Jean-Louis MALLET, Christophe ROCHELLE, Sylvie SIMONINI, Damien TAUVERON,

**Absent:** Eric TRAUCHESSEC

**Secrétaire de séance:** Jean-Louis MALLET

---

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance publique du Conseil Municipal du 30 mai 2024.

---

**2024/025 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE POUR LA SALLE DE COWORKING**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** la commune de Montpeyroux a fait rénover la salle de réunion à l'ancienne école et dont le coût global s'élève à 25 245,26 € HT,

**Le** reste à charge pour la commune sur ce dossier est de 12 811,00€. La Région Auvergne Rhône Alpes a versé une subvention de 12 434,00€.

**Considérant que** la Communauté de Communes « Agglo Pays d'Issoire » propose d'accompagner, via le fonds de concours et le bonus environnemental, dans la réalisation des projets d'investissements communaux en apportant d'avantage à ses communes rurales,

**Considérant que** le Conseil communautaire du 24 septembre 2020 a défini les enveloppes par commune, et que la commune de Montpeyroux se voit attribuer une enveloppe d'un montant de 70 000€,

**Considérant qu'**une demande doit être déposée par la commune de Montpeyroux pour obtenir le fonds de concours et le bonus environnemental de la Communauté de Communes « Agglo Pays d'Issoire »,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

Le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le versement du fonds de concours de la Communauté de Communes « Agglo Pays d'Issoire », dans le cadre de la rénovation de la salle de réunion, au hauteur de 7 762,00€ afin d'obtenir les 80% subventionnable,

- **INDIQUE** que ce fonds contribuera au financement de la rénovation, dont le coût global s'élève à 25 245,26€ HT,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande auprès des services de l'Agglo Pays d'Issoire et à signer tout document s'y rapportant.

### **2024/026 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE POUR LA RENOVATION DU SECRETARIAT**

**Le** Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** la commune de Montpeyroux a fait l'achat de mobilier pour le secrétariat de Mairie (table et chaises de réunion, banque d'accueil, siège de travail) et dont le coût global s'élève à 2 359,82 € HT,

**Le** reste à charge pour la commune sur ce dossier est de l'intégralité du montant de cet achat.

**Considérant que** la Communauté de Communes « Agglo Pays d'Issoire » propose d'accompagner, via le fonds de concours et le bonus environnemental, dans la réalisation des projets d'investissements communaux en apportant d'avantage à ses communes rurales,

**Considérant que** le Conseil communautaire du 24 septembre 2020 a défini les enveloppes par commune, et que la commune de Montpeyroux se voit attribuer une enveloppe d'un montant de 70 000€,

**Considérant qu'**une demande doit être déposée par la commune de Montpeyroux pour obtenir le fonds de concours et le bonus environnemental de la Communauté de Communes « Agglo Pays d'Issoire »,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

Le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le versement du fonds de concours de la Communauté de Communes « Agglo Pays d'Issoire », à hauteur de 50% du reste à charge de la commune, dans le cadre de l'achat du mobilier pour le secrétariat de Mairie,

- **INDIQUE** que ce fonds contribuera au financement de l'achat du matériel, dont le coût s'élève à 2 359,82€ HT,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande auprès des services de l'Agglo Pays d'Issoire et à signer tout document s'y rapportant.

### **2024/027 : VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES N°1**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	DEPENSES	RECETTES
	<b>TOTAL :</b> 0.00	0.00

INVESTISSEMENT :	DEPENSES	RECETTES
2112 (041) Terrains de voirie	2 215.00	
2112 (041) Terrains de voirie	34 200.00	
231 - 26 Immobilisations corporelles en cours	-350.00	
2112 Terrains de voirie	350.00	
27638 (041) Crédance Autres établissements publics		2 215.00
27638 (041) Crédance Autres établissements publics		3 420.00
	<b>TOTAL :</b> 36 415.00	36 415.00
	<b>TOTAL :</b> 36 415.00	36 415.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### **2024/028 : DESIGNATION AMBASSADEUR DE LA FORME AUPRES DU CLIC ISSOIRE BASSIN MONTAGNE**

Le **CLIC Issoire Bassin Montagne** organise et relaye régulièrement diverses actions de prévention et de promotion pour la santé des séniors.

Le réseau des "**Ambassadeurs de la forme**" a été créé en 2017 afin de favoriser la proximité, les initiatives locales et relayer les besoins de la population.

Être "**Ambassadeur de la forme**" au côté du CLIC Issoire Bassin Montagne, c'est contribuer au bien-vivre et bien-vieillir sur le territoire tout en favorisant le maintien à l'autonomie et du lien social des séniors. Cela relève d'un engagement et d'une implication afin de maintenir la dynamique de nos territoires en terme de prévention et promotion de la santé.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'ambassadeur de la forme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **désigne**:

- **membre titulaire : Jean-Louis MALLET**

#### **2024/029 : LOCATION HIVERNALE 2024 DES SALLES D'EXPOSITIONS**

Les salles d'expositions éphémères nommées « Tour Carrée » et "Tralume", rue de Tralume ne sont pas louées pour les hivers.

Aucun tarif n'est prévu pour cette période de l'année et cette durée. Il est proposé de délibérer sur un tarif préférentiel pour la location de ces salles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **de fixer** un tarif **mensuel** de location des salles d'expositions dite « **Tour Carrée** » & "**Tralume**" à : 30,00 € (trente euros)
- **de louer selon** les périodes suivantes :
  - "Tour Carrée" du 07 octobre 2024 au 06 avril 2025
  - "Tralume" du 1er octobre 2024 au 31 mars 2025
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les contrats de location et tout document s'y référant.

### **2024/030 : VALIDATION DEVIS COLUMBARIUM**

Le cimetière de la commune dispose d'un columbarium, où les cases sont pratiquement toutes vendues. Il devient important d'envisager l'achat d'un autre columbarium.

Madame Pierrette FONTANIVE expose aux conseillers municipaux, les différents et devis des deux entreprises consultées :

- GRANIMOND :

Un seul columbarium - 12 cases avec une contenance de 3 urnes/cases.

7 262,00€ HT le monument - 1 584,00€ HT de fondation et pose - Forfait évacuation terre et palette 600€ HT.

- ARTCASE :

Deux monuments de 6 cases chacun afin de pouvoir circuler autour, d'alléger l'espace, privilégier un emplacement fleur/plaque plus grand, avec accès à 3 cases de chaque côté - Contenance de 3 urnes de 18 cm de diamètre ou 2 urnes de 20 cm de diamètre

9 334,00€ HT les deux monuments - 2 564,00 HT de fondation et pose - banc offert d'une valeur de 584,00€ HT.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE** de choisir l'entreprise "Artcase" pour l'achat du columbarium
- **VALIDE** le devis n°DEV00003805 de 9 334,00€HT et l'option n°1 de la référence ALTO SF6
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le devis et tout document nécessaire au bon déroulement du dossier
- **DEMANDE** à monsieur le Maire de déposer une demande de fonds de concours auprès de l'Agglo Pays d'Issoire

**2024/031 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE POUR L'ACHAT D'UN COLUMBARIUM**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant que** la commune de Montpeyroux a fait l'achat d'un columbarium et dont le coût global s'élève à 9 334,00€ HT,

Le reste à charge pour la commune sur ce dossier est de l'intégralité du montant de cet achat.

**Considérant que** la Communauté de Communes « Agglo Pays d'Issoire » propose d'accompagner, via le fonds de concours et le bonus environnemental, dans la réalisation des projets d'investissements communaux en apportant d'avantage à ses communes rurales,

**Considérant que** le Conseil communautaire du 24 septembre 2020 a défini les enveloppes par commune, et que la commune de Montpeyroux se voit attribuer une enveloppe d'un montant de 70 000€,

**Considérant qu'**une demande doit être déposée par la commune de Montpeyroux pour obtenir le fonds de concours et le bonus environnemental de la Communauté de Communes « Agglo Pays d'Issoire »,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,**

Le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** le versement du fonds de concours de la Communauté de Communes « Agglo Pays d'Issoire », à hauteur de 50% du reste à charge de la commune, dans le cadre de l'achat du columbarium,

- **INDIQUE** que ce fonds contribuera au financement de l'achat du monument, dont le coût s'élève à 9 334,00€ HT,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande auprès des services de l'Agglo Pays d'Issoire et à signer tout document s'y rapportant.

**Questions diverses :**

- Vœux du maire le dimanche 12 janvier 2025

- Fin des travaux à l'espace Culturel pour EcoVino le 29/03/25. Travaux financés à 80%.

- Demande de salle pour installer une table de ping-pong. A voir à l'école, à OT lors de sa fermeture annuelle.

- Parking fermé « rue de la Reine » sera équipé d'un filet afin d'éviter les nids d'oiseaux et les déjections de ceux-ci.

- Rénovation du réseau des eaux potables dans deux secteurs du village.

**Questions diverses :**

- Fleurissement du village sera confié à une entreprise extérieure.
- Déplacement du dos d'âne devant le gîte « Casa Del Sol » pour casser la vitesse.
- Police Rurale opérationnelle depuis le 1/9/24 sur les 6 communes.
- Point sur les locations et travaux à venir à l'Espace Culturel.
- Aire de camping -car bientôt opérationnelle, 20 places de prévues avec alimentation électrique et barrière payante pour y accéder.
- Point sur activité de la Tour, du monnayeur et de l'horodateur.
- Point Sictom sur les poubelles lors des fortes chaleurs. Les restaurants ne compostent pas leurs déchets (obligatoires) malgré la mise à leur disposition des composteurs professionnels. Problème de fuite du véhicule lors de la collecte.
- Point sur les locations des Locations Ephémères d'artistes.
- Réflexion sur la poursuite ou non de l'arrêt de l'éclairage la nuit dans le village.
- Problèmes chez un locataire, de fuite de suie de la colonne, de taches d'humidité au plafond ne sont toujours pas solutionnés. Problème également avec les radiateurs.

**La séance est ouverte à 19h00 et clôturée à 20h15.**

**Délibérations prises : de 2024/025 à 2024/031.**